

Collection « Synthèse d'étude »
n° 5, Novembre 2013

Développement des territoires et besoins en qualification des jeunes ruraux au Maroc. Etude dans les provinces de Larache et de Tétouan

Mise en perspective méthodologique

Cette synthèse est issue d'une étude sur le développement des territoires et les besoins en qualification professionnelle des jeunes réalisée en 2010-11 dans les deux provinces de Larache et de Tetouan au nord du Maroc par Abderrahim TAIEBI, consultant en ingénierie de la formation et directeur général du cabinet d'études marocain Co-Efficience. Le rapport d'étude livré au réseau FAR est organisé en trois volumes : (1) Synthèse des résultats et méthodologie utilisée, 84 p. – (2) Présentation du pays et des zones d'enquêtes, 84 p. – (3) Résultats des enquêtes, 87 p.

Nous tirons ici plusieurs leçons de ce travail **au point de vue méthodologique** :

- Comparer l'offre et la demande de formation à l'intérieur de deux provinces seulement peut manquer de pertinence ; il serait alors approprié d'ajouter une cartographie nationale des formations et des zones d'influence des écoles et centres de formation (autrement dit d'où proviennent les apprenants) afin de délimiter les zones de l'étude.
- La méthodologie utilisée est intéressante compte tenu de la consistance et de la durée de l'étude mais les échantillons d'acteurs (dont les employeurs, les jeunes lauréats en emploi, les jeunes non encore insérés dans le monde du travail car au chômage ou qui ont continué en formation) sont loin d'être représentatifs statistiquement et ne peuvent que constituer une approche qualitative.
- Il a été judicieux d'utiliser à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives, mais avec un échantillonnage le plus large possible afin que les conclusions soient les plus proches de la réalité et généralisables à une certaine échelle.

Certains points importants ne faisant pas partie des termes de référence de l'étude n'ont logiquement pas été abordés mais il est bon de citer ces **questionnements** qui pourraient faire l'objet d'études ou de compléments d'information pour contextualiser la situation de la FAR au Maroc :

- En matière de prospective de l'offre et de la demande de formation agricole, il serait utile de préciser et de confronter, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, les notions de « besoins de formation » à dire d'experts et de statistiques technico-économiques, d'offre institutionnelle existante, de demande institutionnelle/entrepreneuriale formelle et informelle, exprimée et non exprimée, au niveau des employeurs actuels et potentiels, de demande sociale informelle non exprimée, et variant selon les types d'exploitations.
- Il y a lieu de se demander si le dispositif national de FAR tient compte ou s'il est suffisamment adapté à la politique agricole actuelle, le Plan Maroc Vert (PMV), qui promet un modèle d'agriculture à deux vitesses avec un premier pilier sur « le développement d'une agriculture moderne » et un deuxième pilier sur « la mise à niveau d'une agriculture solidaire ».
- L'accompagnement dit solidaire des petites et très petites exploitations agricoles familiales dans le cadre du PMV est-il à la hauteur des enjeux de développement des territoires ? Les formations aux métiers d'agriculteurs et d'agricultrices répondent-elles aux enjeux nationaux de développement des centaines de milliers d'exploitations familiales ?
- Le rôle stratégique, structurant et légitime, que devraient jouer dans l'avenir les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), dont entre autres les Chambres d'Agriculture, devrait faire l'objet d'un questionnement plus conséquent.
- Ne faudrait-il pas intégrer/impliquer davantage, dans le système national de FAR, les composantes formation que comportent bon nombre de programmes et d'activités de développement et d'aménagement agricole et rural ; il s'agit de mettre plus grande synergie institutionnelle la FAR avec la recherche-développement et le conseil agricole tant au niveau des moyens que celui des contenus.
- Enfin, il y a la question de l'adaptation de la formation des agents de développement agricole (techniciens, conseillers, appui à l'élevage, à la commercialisation, au crédit, etc.) aux besoins du Plan Maroc Vert et plus généralement de développement des exploitations familiales.

Association Réseau international FAR

1101, av. Agropolis - B.P. 5098
34033 Montpellier Cedex 01 - France
Tél. : + 33(0) 4 67 61 70 22 / 70 61 / 70 63
Fax : +33 (0)4 67 61 70 67
Mèl : far@agropolis.fr
Site Internet : www.reseau-far.com

Programme ADEX.FAR du
Réseau FAR financé par :

L'étude objet de la présente note de synthèse a pour objectifs de (1) identifier les besoins en qualification des jeunes ruraux au niveau de deux territoires ruraux (Tétouan et Larache) en s'appuyant sur le point de vue de l'ensemble des acteurs concernés par la formation professionnelle et technique, et en prenant en compte l'environnement local; (2) faire ressortir des constats généralisables; et (3) éclairer les décideurs du secteur sur les choix de développement des dispositifs de formation capables de favoriser l'insertion économique et sociale des jeunes ruraux.

Généralisant en moyenne 15%¹ du PIB et avec 80% des actifs ruraux y travaillant (42% de population rurale pour l'ensemble du pays), le secteur agricole (hors pêche maritime), occupe une place fondamentale dans l'économie marocaine. Mais globalement l'agriculture ne parvient pas à couvrir les besoins alimentaires du pays avec des importations représentant le double des exportations.

Le dispositif national d'Enseignement technique et de Formation Professionnelle Agricole (ETFPA) assure la formation initiale dans une cinquantaine d'établissements. Ce dispositif a pour mission la formation technique et professionnelle à quatre niveaux (technicien spécialisé, technicien, ouvrier qualifié et apprentissage), l'appui à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ruraux à travers la formation par apprentissage ainsi que l'enseignement technique agricole qui vise à permettre aux élèves de s'ouvrir sur le milieu agricole et rural et de se préparer au baccalauréat en sciences agronomiques.

Si la formation professionnelle agricole a pris de l'importance depuis l'indépendance du pays, les réformes n'ont véritablement commencé qu'en 1984 avec la restructuration du système national d'ETFPA. La phase actuelle a commencé en 2003 avec des expérimentations selon l'Approche Par Compétence (APC) puis, en 2008, avec la «ré-ingénierie» du dispositif, c'est à dire la réorganisation complète de l'ETFPA selon l'APC. Il faut cependant noter l'existence de difficultés dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche car de multiples contraintes et insuffisances pèsent sur le système de formation et son environnement, tant au niveau de l'offre qualitative et quantitative de formation face aux besoins diversifiés, de la demande institutionnelle formelle de la part des employeurs et de l'employabilité des sortants des formations formelles diplômantes, et enfin de la demande sociale informelle.

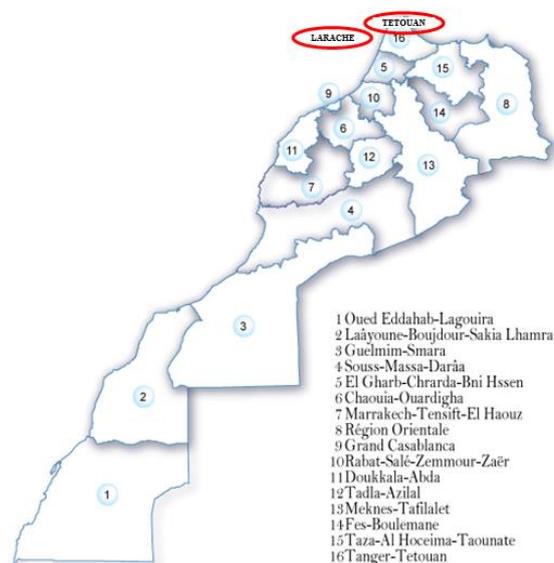
On retiendra l'importance de l'appui qu'ont joué jusqu'à présent les agences de coopération technique internationale d'aide multilatérale et bilatérale dans les différentes réformes menées depuis les années 1980. Même si des difficultés persistent et risquent de limiter l'impact des réformes actuellement entreprises malgré la qualité des ressources humaines dont disposent le ministère de l'Agriculture et les établissements de formation², on

¹ Entre 12% et 20% hors années exceptionnelles, selon la pluviométrie annuelle et sa répartition, qui conditionne la production céréalière pluviale ...

² Par exemple, insuffisance de financement, déficit de pilotage, difficultés d'appropriation des méthodes imposées de

constate une implication croissante prometteuse des acteurs locaux (publics et associatifs) qui constitue un atout indubitable pour l'amélioration des systèmes et des dispositifs de formation technique et professionnelle agricole et rurale pour l'avenir.

Carte des régions économiques du Maroc
(avec emplacement des deux zones d'étude)



Analyse de la méthodologie

L'étude a concerné l'identification des besoins en formation des jeunes ruraux susceptibles de répondre aux besoins de développement agricole et rural des deux territoires ruraux à savoir, les provinces de Tétouan et Larache, et d'assurer aux jeunes ruraux leur insertion économique et sociale.

La démarche méthodologie de réalisation de l'étude s'est faite en trois phases :

- **Délimitation et caractérisation des territoires** et sur la base de consultation bibliographique et d'entretiens avec des acteurs locaux et nationaux. Il s'est agi de faire une brève monographie des deux territoires en précisant leurs caractéristiques géographiques, économiques, sociales et culturelles.
- **Diagnostic de l'environnement socio-économique et de l'environnement institutionnel et administratif** sur la base d'entretiens qualitatifs et quantitatifs auprès d'acteurs institutionnels, politiques et économiques, d'entreprises/exploitations agricoles et de jeunes ruraux. Il s'est agi d'évaluer les dispositifs de formations existants et de répertorier les activités actuelles ou potentielles ainsi que les métiers porteurs.
- **Diagnostic des besoins en formation en relation avec l'offre existante et recommandations.** Plus qu'une approche des besoins actuels et futurs de formation, cette phase s'est plutôt concentrée sur une évaluation de la nature de l'offre de formation, sa pertinence vis-à-vis de la demande économique et sociale ainsi que sa capacité d'évolution en fonction des perspectives de développement de l'économie et

l'extérieur ...

de l'emploi local et régional. Les recommandations formulées visent à la rénovation de l'offre de formation afin qu'elle puisse représenter dans son évolution une réponse cohérente, pertinente, efficace et évolutive aux besoins et demandes de qualification et de compétences de chacun des territoires étudiés.

Outre la consultation et l'analyse bibliographique, deux méthodes de recueil des données ont été adoptées : l'enquête par questionnaire (entreprises/exploitations agricoles, 32 questionnaires) et l'enquête par entretien semi-directif, soit individuel (acteurs politiques, économiques et institutionnels, 14 entretiens) soit, en entretiens de groupes homogènes (jeunes en formation ou au chômage, 8 groupes ou jeunes insérés, 8 groupes). Des guides d'entretiens et des questionnaires ont été élaborés en fonction des catégories d'acteurs.

Il y a lieu de souligner l'importance de l'investissement et du travail méthodologique qui a été effectué dans le cadre de l'étude qui est résumé dans le **schéma synoptique ci-dessous**.

En ce qui concerne les résultats, il faut préciser qu'une partie des questionnaires d'entretien qui sont extrêmement détaillés s'apparentent plus à des méthodes quantitatives – avec parfois une surabondance de graphes alors que la taille de l'échantillon étudié et la méthode d'enquête relèvent plus de méthodes qualitatives. Ce point serait à revisiter pour mener d'autres études de ce type. Ici, compte tenu de la consistance et de la durée de l'étude, les échantillons d'acteurs ne peuvent pas être représentatifs statistiquement. Mais dans l'ensemble la méthodologie utilisée dans le présent travail est intéressante et pourra constituer une base de départ et être améliorée pour d'autres études de ce type.

On peut déplorer enfin par ailleurs que l'étude ne fournis-

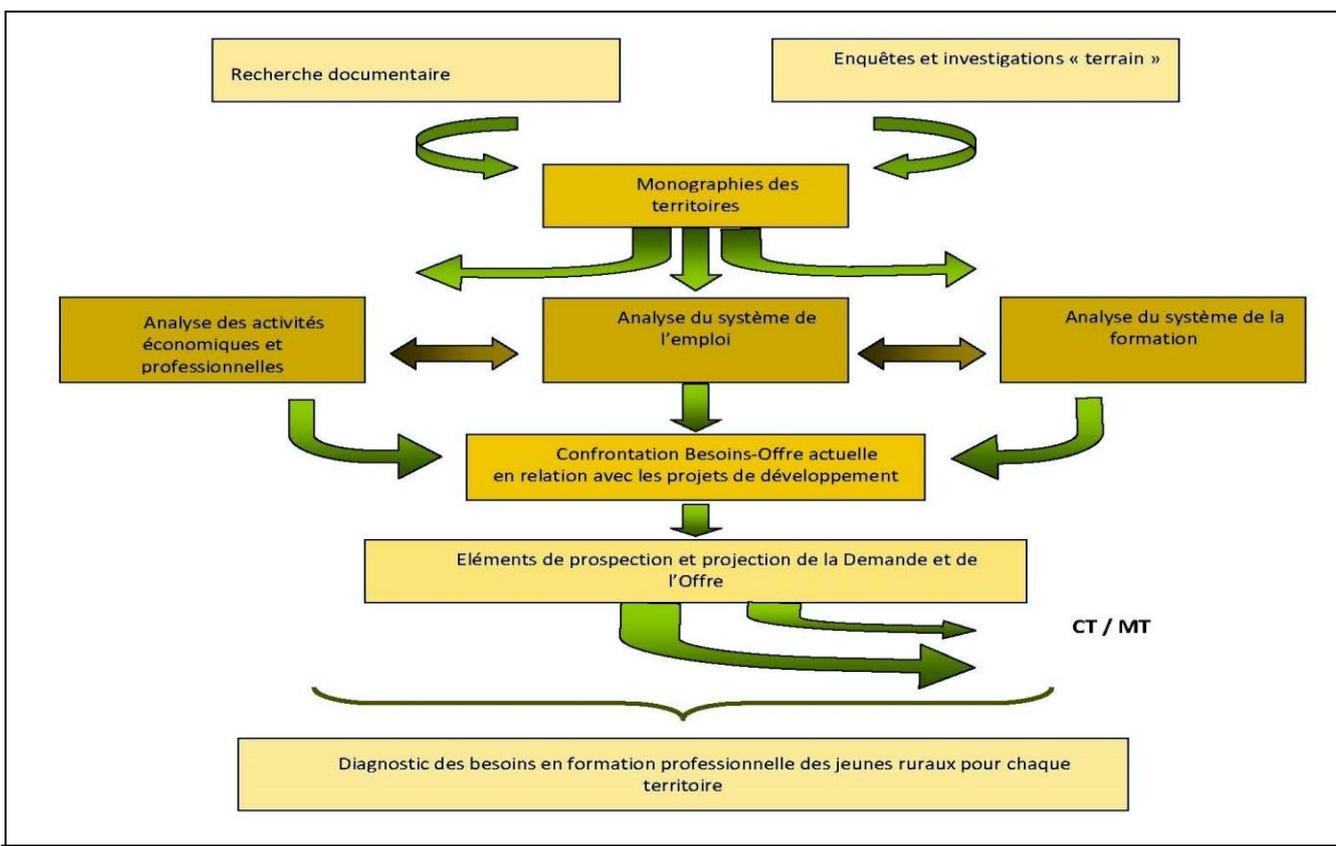
et secteur, ainsi que leur évolution depuis les cinq dernières années. Ces informations objectives factuelles sont incontournables pour un diagnostic de l'offre de formation et sa confrontation aux besoins et aux demandes institutionnelles, entrepreneuriales et sociales. Elles devraient faire partie du cahier des charges d'études comparables à venir.

Contexte et problématique

Comme dans la plupart des pays en développement, l'exercice des activités agricoles au Maroc est confronté à des évolutions profondes et extrêmement rapides. Le milieu rural est appelé à conduire une révolution agricole pour faire face à l'accroissement de productivité des différents facteurs de production (sols, eau, travail, capital, savoir-faire); la gestion durable des ressources naturelles; la lutte contre la pauvreté; l'amélioration des conditions de vie de la population agricole et rurale afin que d'autres secteurs d'activité économique puissent connaître une expansion.

Pour répondre à ces transformations rapides et brutales du monde rural, les nouvelles générations sont amenées à conduire une difficile transformation des exploitations familiales pour les adapter aux exigences du contexte émergent. La formation professionnelle en milieu rural devra donc également accompagner ces jeunes qui ne pourront rester dans le secteur agricole qu'à condition d'acquérir de nouvelles qualifications et compétences. Ce qui pose la question du développement de dispositifs de formation adaptés pour ces jeunes afin d'assurer leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Pour mener à bien cette étude sur les besoins en qualifications des jeunes ruraux, deux provinces de la **Région de**





Province de Larache

Province de Tétouan



Tanger-Tétouan ont été sélectionnées. Cette région, qui est en plein élan de développement économique et social, connaît un épanouissement important à tous les niveaux : industrie, infrastructure routière et maritime, tourisme, etc. Principale zone d'émigration du Maroc vers l'Europe dans les années 1960 et 1970, la région connaît aujourd'hui, avec 124 habitants/km², la plus forte densité démographique du pays qui est trois fois plus élevée que la moyenne nationale (37 habitants/km²). L'agriculture et la pêche représentent les activités dominantes au niveau de la région, aussi bien par les emplois offerts (78,7 % de la population active occupée rurale en 2006) que par les effets induits sur la création d'unités agro-industrielles. La partie rurale de la région est aussi l'une des principales sources de résine de cannabis qui couvre une superficie d'environ 20 000 km² (2,7 % de la superficie totale du Maroc). Les deux provinces retenues sont, la **province de Larache** avec une agriculture moderne irriguée (Loukkos), et la **province de Tétouan** avec une agriculture montagnaise et vivrière. Ces deux provinces diffèrent par leurs potentiels et leurs vocations économiques.

La province de **Larache** se caractérise par ses terres riches et ses sols fertiles, son agriculture moderne et diversifiée grâce à une infrastructure hydraulique sophistiquée, son tissu d'industrie agroalimentaire, ses produits agricoles destinés à l'export et son organisation professionnelle. La contribution de la province dans la production nationale est importante, notamment pour la production de sucre qui représente 15 % de la production nationale, ainsi que la fraise dont la province est indéniablement le premier producteur national. Par ailleurs, son port fluvial revêt une importance primordiale dans la vie socio-économique de Larache. Une industrie liée à la mer et à la pêche s'y est implantée et la province, à vocation agricole et maritime, a suscité le développement de plusieurs unités agro-industrielles.

La province de **Tétouan** se distingue par le potentiel limité de son milieu naturel caractérisé par un paysage montagneux à topographie accidentée, des sols peu fertiles, une agriculture traditionnelle de montagne conduite sous régime pluvial, une population dense à activité principalement commerciale (contrebande des produits d'Espagne et trafic de cannabis) et une forte migration. La production agricole est constituée essentiellement de céréales produites dans les grandes exploitations et de cultures maraîchères produites, mais aussi de cannabis, sur de petites superficies. La région se caractérise par un morcellement et une exigüité des parcelles, un surpâturage et un défrichement excessif des forêts. Par ailleurs, l'agriculture principalement vivrière utilise une technologie rudimentaire et des procédés de production traditionnels. La partie côtière présente un grand développement touristique et des niveaux d'urbanisation élevés.

Etat des lieux de l'offre, des besoins et de la demande de formation agricole et rurale

Les besoins vus à travers l'emploi actuel

Dans la province de Larache, l'emploi est fourni principalement par le secteur Agricole (agriculture de production et agroalimentaire) et celui de la Pêche maritime. Les secteurs de Tourisme et de l'Artisanat, malgré leurs potentiels importants dans la province, restent peu développés et offrent peu d'opportunités d'insertion professionnelle pour les jeunes actifs de cette province.

Les investigations menées ont montré que les activités mobilisant le plus de main d'œuvre étaient celles concernant la production maraîchère, la céréaliculture, la production laitière et le fraisier. Ce dernier secteur connaît une extension rapide due principalement au développement des marchés d'export pour les produits frais et surgelés. La province de Larache offre de grandes potentialités d'investissement agricole notamment dans les industries agro-alimentaires.

Dans le secteur de la **pêche maritime**, l'emploi est estimé à 4 200 emplois directs et près de 10 000 emplois indirects. Par ailleurs, les industries de la pêche emploient annuellement près de 5 000 ouvriers qui sont principalement de la main d'œuvre occasionnelle et n'ont aucune qualification professionnelle. La valorisation des produits de la pêche est en plein développement et le besoin de main d'œuvre qualifiée, surtout féminine, est très fort.

Le secteur de l'**artisanat** serait représenté par près de 9 500 artisans qui emploient chacun deux ouvriers en moyenne. Il s'agit d'une main d'œuvre non qualifiée qui est employée dans les activités de l'artisanat de production (poterie, tissage traditionnel, menuiserie, ferronnerie et couture) et de l'artisanat de service (mécanique, plomberie, soudure, carrosserie et électricité).

L'emploi offert par le secteur du **tourisme** est limité et à caractère saisonnier. Il est centré sur les métiers de la restauration.

Dans la province de Tétouan, ce sont les secteurs de l'Artisanat de service et du Tourisme qui mobilisent le plus d'emplois. L'agriculture occupe essentiellement la main d'œuvre familiale féminine. Quant aux secteurs de la Pêche et de l'Artisanat de production, ils restent traditionnels et offrent peu d'opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes.

Concernant le **secteur agricole**, les principales activités mobilisant la main d'œuvre sont l'arboriculture fruitière, particulièrement l'olivier et le figuier. Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Plan Maroc Vert, le développement de cette spéculation devrait générer un besoin en main d'œuvre qualifiée. La deuxième activité génératrice d'emploi est l'élevage. Le Plan Maroc Vert prévoit le développement de cette filière, ce qui devrait engendrer un besoin en main d'œuvre spécialisée dans l'élevage caprin et bovin, la transformation du lait et les élevages avicole et apicole. La province est également riche en plantes aromatiques et médicinales (« PAM »). L'exploitation de ce potentiel pourrait constituer une vocation intéressante pour les populations rurales.

Malgré le potentiel important de la province, l'activité **touristique** souffre d'une sous-exploitation due à un certain nombre de facteurs, dont essentiellement le caractère saisonnier de l'activité, la non diversification du produit et l'absence d'animation. Durant ces cinq dernières années, des projets visant le développement d'un grand pôle touristique dans la province ont été réalisés. En plus de l'infrastructure hôtelière, il existe un nombre important de boulangeries/pâtisseries, de restaurants, de cafés et de salons de thé qui emploient plus de salariés que les établissements hôteliers.

Il ressort des investigations que le secteur de **l'artisanat** de production, si peu développé soit-il, a des potentialités importantes dans les métiers à fort contenu culturel. L'effectif des artisans de la province s'élève actuellement à près de 14 103 personnes dont 9 590 opèrent dans les activités d'art et production et 4 512 dans les activités des services. Afin de redynamiser le secteur de l'artisanat dans la province, il est prévu la construction d'un village d'artisans au niveau de Fnideq.

Si les richesses **halieutiques** de la province demeurent sous-exploitées, les activités d'aquaculture et de valorisation des produits de la pêche sont en plein développement et auront besoin d'une main d'œuvre qualifiée dans ce domaine.

Esquisse de la demande sociale vue à travers l'aspiration des jeunes

Concernant leurs aspirations relatives à l'insertion professionnelle, les jeunes enquêtés des provinces de **Larache** et de **Tétouan** ont exprimé des avis quelque peu divergents, mais globalement ils montrent un certain désintérêt vis-à-vis des activités agricoles. Si les jeunes de la Province de Larache se déclarent optimistes par rapport aux possibilités d'insertion dans leur province qu'ils jugent diversifiées et prometteuses, ceux de Tétouan préfèrent s'orienter vers les activités commerciales et la contre-

bande des produits espagnols. Les stagiaires de la formation professionnelle agricole de Larache sont généralement satisfaits de la qualité de la formation et de son organisation, et les jeunes insérés ont une opinion favorable de leur situation et des possibilités d'évolution. Il leur reste à développer leurs compétences et leur savoir-faire afin de pouvoir évoluer et accéder à des postes plus intéressants.

Toutefois, les jeunes au chômage ont déclaré que les opportunités d'emplois agricoles permanents sont limitées. Les horaires, les responsabilités et les salaires sont en dessous de leurs espérances. Ils pensent prospecter dans d'autres secteurs d'activité comme la pêche ou le tourisme.

Pour la province de Tétouan, les stagiaires en cours de formation déplorent que le secteur agricole dans leur province n'offre pas de grandes possibilités d'insertion professionnelle et ceux qui travaillent jugent que l'insertion nécessite d'énormes efforts de recherche. Selon eux, le secteur offre peu de possibilités d'emploi stable et manque de circuits d'insertion organisés.

Les jeunes au chômage rencontrés ont déclaré que faute d'emploi stable dans le secteur agricole, ils préfèrent travailler dans la contrebande pour rester auprès de leurs familles plutôt que d'émigrer vers d'autres régions sans aucune garantie de logement ou de rémunération adéquate.

L'offre actuelle de formation dans les deux provinces

Un récapitulatif synthétique des dispositifs de formation existant selon les secteurs dans les deux provinces étudiées est présenté au tableau ci-après.

L'analyse de l'offre de formation dans les différents secteurs et la confrontation qualitative avec les besoins identifiés par l'enquête ont permis d'établir une correspondance entre les métiers porteurs dans les différents secteurs d'activité et les filières proposées dans l'offre de formation actuelle. De cette correspondance, entre les métiers demandés et l'offre de formation, sont déduits les besoins en formation, qualitatifs et de métiers, non pourvus dans les différents secteurs et sous-secteurs d'activité.

De manière globale, on retiendra **les écarts importants existant entre les besoins et l'offre de formation existante**, et ceci dans l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, certaines filières de formation existent mais ne correspondent à aucun des besoins exprimés et d'autres ont besoin d'être adaptées.

Concernant le **secteur agricole**, la majorité des métiers pour lesquels un besoin a été exprimé pour la province de Larache (élevage bovin laitier, transformation du lait, transformation et valorisation des fruits rouges et leur conditionnement), ne correspond pas à une offre de formation hormis l'activité de maraîchage pour la production de fruits rouges. Il en est de même pour la province de Tétouan pour les métiers concernant l'élevage de bovins laitiers et la transformation du lait, les élevages de caprins et de bovins, ainsi que l'élevage avicole et apicole.

Seules les activités concernant les plantes médicinales et l'arboriculture sont pourvues de formation.

Au niveau du secteur de l'**artisanat de production**, si quelques demandes rencontrent une offre dans la province de Larache (feronnerie, couture traditionnelle et menuiserie). Ce n'est pas le cas pour les besoins exprimés dans les filières suivantes : broderie, couture moderne, tissage, tapisserie, dinanderie. Dans la province de Tétouan, des formations en place répondent aux besoins portant de la feronnerie, la broderie et la couture traditionnelle, le tissage ainsi que la maroquinerie, mais aucune formation ne correspond aux demandes portant sur le plâtre, la sculpture sur bois ou le bois incrusté, la tapisserie et la bijouterie. Quant aux besoins en formation concernant les **métiers de service** dans le secteur automobile et celui du bâtiment, plus particulièrement, il n'existe aucune offre de formation dans la province de Larache. Hormis trois formations (mécanique automobile, électricité en bâtiment et plomberie sanitaire), il en est de même pour ces deux secteurs concernant la province de Tétouan.

Si dans la province de Larache, il n'existe aucune formation dans les **métiers du tourisme**, par contre on constate une bonne adéquation entre les besoins des professionnels (commis de cuisine, aide pâtissier, aide boulanger, employé d'étage, employé de restaurant, Agent de réception) et l'offre de formation dans la province de Tétouan.

Quant au **secteur de la pêche maritime**, la confrontation entre l'offre et la demande en formation montre qu'il y a peu de correspondance entre le besoin exprimé (mécanicien de bateau de pêche, mécanicien de moteur hors-bord, métiers de valorisation des produits de la pêche, ramendeur (filets de pêche)) et l'offre de formation pour les deux provinces, sauf pour le métier de marin pêcheur.

Recommandations spécifiques pour une meilleure adéquation emploi/formation

Suite aux constats précédents on peut faire les premières recommandations spécifiques suivantes par rapport aux besoins de métiers existant.

Dans la province de Larache, concernant le **secteur agricole**, il est recommandé d'introduire des filières de formation correspondant aux métiers porteurs identifiés par les institutionnels et les professionnels (élevage bovin laitier, transformation du lait, transformation et valorisation des fruits rouges et leur conditionnement).

Dans le **secteur de l'artisanat**, du fait que les centres de formation ne disposent pas d'internat qui limite leur accès, il est recommandé d'ouvrir un centre de formation doté d'un internat pour accueillir les jeunes ruraux pendant toute la durée de la formation. Par ailleurs, il est important d'introduire une offre de formation dans le sous-secteur des services, notamment le bâtiment et l'automobile.

		Larache	Tétouan
Secteur agricole			
Nombre d'établissements		1	1
Formation initiale	Technicien	Horticulture	Horticulture
	Qualification	Maraîchage Polyculture-élevage	Plantes aromatiques et médicinales Polyculture-élevage
Formation par apprentissage	Ouvrier	Elevage ovin-caprin Traitement phytosanitaire Cultures industrielles Agriculture - Arboriculture Apiculture - Maraîchage	Arboriculture Elevage ovin-caprin Traitement phytosanitaire Plantes aromatiques et médicinales
Secteur artisanal			
Nombre d'établissements		2	1
Formation par apprentissage	Spécialisation	Couture traditionnelle Menuiserie Ferronnerie	Apprentissage dans 20 métiers qui assure les niveaux de spécialisation et de qualification
Secteur du tourisme			
Nombre d'établissements		3 dans la région Tanger-Tétouan	2 CFA -3 dans la région Tanger-Tétouan
Formation par apprentissage			Commis de cuisine - Aide boulanger Aide pâtissier - Employé au restaurant - Employé d'étage Agent de réception
Secteur de la pêche maritime			
Nombre d'établissements		1	1
Formation initiale	Certificat d'aptitude de professionnel maritime	Patron de pêche Machines marines	
Formation par apprentissage	Spécialisation	Navigaton-Pêche Conduite de moteur marin Conduite de hors-bord	Pêche Conduite de moteur marin

NB : En gras les formations correspondant aux besoins exprimés. Certaines devant être adaptées pour répondre à la demande.



Concernant le **secteur du tourisme**, il est recommandé d'ouvrir un centre de formation avec internat pour accueillir les jeunes ruraux désireux de se former aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Pour le **secteur de la Pêche maritime**, il est recommandé d'étendre la formation dispensée au niveau du centre de formation aux filières exprimées par les professionnels du secteur, principalement celles relatives à la transformation et la valorisation des produits de la pêche. Ces dernières permettraient de favoriser l'accès de la main d'œuvre féminine au milieu professionnel.

Concernant la province de Tétouan, il est recommandé d'ouvrir des filières de formation dans les métiers de l'élevage bovin laitier et la transformation des produits laitiers, l'élevage avicole, l'élevage apicole. Il est également important de renforcer la communication sur l'offre de formation professionnelle agricole à travers la sensibilisation sur les possibilités d'insertion professionnelle, afin d'inciter les jeunes ruraux à s'inscrire dans les formations. Ces mesures auront également un impact considérable sur la lutte contre la contrebande et l'émigration clandestine, si toutefois, des mesures d'amélioration des conditions d'accès à l'emploi et du salaire agricole et de la couverture sociale sont entreprises par l'Etat.

Pour le **secteur de l'Artisanat**, il est recommandé d'ouvrir un centre de formation avec internat pour permettre l'accès des jeunes ruraux à une formation, notamment dans les métiers de l'artisanat d'art. Par ailleurs, la formation doit également inclure les filières correspondantes aux métiers de l'artisanat de service, très demandés également dans la province.

Concernant le **secteur du Tourisme**, étant donné l'évolution actuelle et prévue du secteur du tourisme dans la province, il est recommandé d'étendre la capacité d'accueil des deux CFA existants gérés par des ONG et d'ouvrir un centre de formation pour des niveaux supérieurs afin de permettre à des jeunes ayant des niveaux d'instruction élevés l'accès aux métiers qui nécessitent des pré requis comme maître de réception et maître d'hôtel. Il est également recommandé d'impliquer d'autres associations et ONG actives dans le milieu rural dans la réalisation de la formation par apprentissage.

Pour le **secteur de la Pêche maritime**, il est recommandé d'étendre la formation dispensée au niveau du centre de formation aux métiers exprimés par les professionnels du

secteur, principalement celles relative à la transformation et à la valorisation des produits de la pêche, qui permettraient l'accès des femmes à l'emploi.

Si elle repose sur les réalités sociales, économiques, culturelles, religieuses, la constitution de dispositifs de FAR à suffisamment grande échelle peut contribuer à la construction de consciences nationales. Et si on a souvent parlé de « **formation de masse** » par le passé, il convient d'être désormais très prudent sur le fait que c'est aux acteurs des pays de décider du nombre de jeunes à former : passer de un à deux milliers de personnes sortant annuellement des dispositifs de formation initiale dans le secteur agricole au sens large comme c'est le cas actuellement dans la quasi totalité des pays d'Afrique francophone à dix à vingt-mille sortants – hommes et femmes – par an serait déjà un effort énorme ! C'est donc une transformation importante pour laquelle **il faut beaucoup de temps – certainement une génération ou plus** –, pas une simple unification étatique décidée par le haut et basée sur une approche idéologique, ni encore moins un vulgaire comportement mimétique étendu par le bas et fondé sur une imitation de modèles étrangers.

La problématique de la FAR ne peut donc être réglée que **collectivement**, c'est-à-dire en associant les différents groupes d'acteurs à des échelles leur permettant de s'impliquer durablement et de construire activement des échanges, par exemple au niveau de ce qu'on pourrait appeler des **territoires**. Cela requerra alors consultation, confrontation et conciliation – les trois « C » de la négociation constructive – et ce, de façon continue ou tout au moins régulière, car un dispositif de formation doit être en permanence en mouvement pour rester adapté à son environnement. Si l'ingénierie de la formation est plutôt bien structurée et codifiée avec, entre autres éléments à développer au niveau national, les statuts (des établissements, des formateurs, des apprentis, des maîtres de stage, des agriculteurs...) et les référentiels (emplois, métiers, formation, certification...), en revanche la formation agricole et rurale est par définition plurielle et les territoires sont par essence divers. De ces deux caractéristiques – **pluralité et diversité** –, il convient de tirer force et richesse afin que tous les acteurs travaillent en synergie au bénéfice des agriculteurs, des employeurs et des populations rurales.

En guise de conclusion, des questions en suspens et des points faibles à renforcer

Sans répéter les questionnements hors termes de référence qui ne furent pas ou furent peu abordés dans l'étude (cf. notre mise en perspective méthodologique en début de cette note), nous reprendrons ici à quelques mots près la conclusion synthétique de l'auteur.

L'étude menée dans les provinces de Larache et de Tétouan a permis de montrer que les dispositions prises pour la mise en œuvre des politiques publiques de formation professionnelle dans les différents secteurs d'activité

économiques **ne sont pas suffisantes pour permettre l'accès des jeunes ruraux à la formation**. En effet, l'insuffisance des centres de formation, leur éloignement par rapport aux communes rurales, l'absence ou l'insuffisance des infrastructures d'accueil pour le logement et la restauration au niveau de ces centres, l'absence de mesures d'information et de communication sur les filières de formation et de structures d'orientation des jeunes vers les métiers porteurs ou encore leur encadrement pour la création de leurs propres entreprises, limitent l'accès des jeunes ruraux à la formation et à l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, que ce soit en agriculture ou dans d'autres secteurs, plusieurs imperfections limitent la pertinence de la formation professionnelle. Celles-ci **concernent l'absence ou l'inadaptation des référentiels de formation et d'outils pédagogiques** (manuels, guides), **l'inadéquation des entreprises d'accueil avec les besoins en apprentissage des jeunes en formation, la faible implication des professionnels** du secteur dans l'orientation et la mise en œuvre de la formation, et **le faible niveau d'instruction des professionnels**, principalement des secteurs agricole et de l'artisanat, qui constitue un frein à leur participation à l'orientation et à la réalisation de la formation professionnelle.

L'enquête a permis de constater **le peu d'intérêt des jeunes quant aux métiers agricoles jugés peu valorisants et instables**. Ceci est dû principalement à la nature des tâches essentiellement manuelles dans ces métiers et à la faible rémunération, conséquence du manque ou de l'absence de mesures mises en place par l'État pour garantir des salaires convenables dans le secteur.

L'enquête menée lors de cette étude a également soulevé **une méconnaissance totale de la part des jeunes du système de formation par apprentissage** ainsi que l'inadéquation de l'offre de formation des différents secteurs avec les besoins exprimés par les professionnels et l'absence de référentiels métiers pour la formation principalement dans le secteur de l'artisanat où il y a une absence presque totale de d'offre de formation pour les métiers de l'artisanat de service qui sont pourtant très demandés dans les deux provinces.

De même, l'étude a permis de constater l'absence d'établissement de formation professionnelle relevant du Département de Tourisme au niveau des deux provinces, le manque de communication sur la formation par apprentissage, le manque de coordination entre le Centre de Formation par Apprentissage de Mdiq et les professionnels du secteur du tourisme, notamment au niveau de la planification des filières de formation à ouvrir, le manque de qualification des lauréats en termes de savoir-faire et de savoir-être nécessaires dans les différents métiers du secteur, ainsi que l'inadéquation de la formation avec les besoins en qualification exprimés par les professionnels et les institutionnels du secteur.

Il est important de signaler aussi qu'il se dégage de l'étude, contrairement aux autres secteurs, que la formation dans les métiers de la pêche et de la navigation s'adresse uniquement aux **hommes** alors que paradoxalement,



ITSA-Ben Karrich (Tetouan, Administration, bloc péda et cours



ITA-Larache, promotion 2009-10



Activités pratiques à l'ITSAS Tétouan

ment, l'emploi dans les industries de transformation et de valorisation des produits agricoles est **féminin** ! Espérons que l'introduction de la formation dans les métiers de valorisation des produits de la pêche devrait permettre aux jeunes filles de trouver leur place dans la formation halieutique et le marché de l'emploi de ce secteur.

L'étude a permis de dégager les principaux domaines d'activités porteurs dans différents secteurs à même de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ruraux dans les deux provinces. La définition des métiers, et par là, des filières de formation correspondantes, nécessitent une étude approfondie afin de délimiter les **différentes fonctions de travail** et développer les programmes de formation.

Enfin, il est extrêmement important d'attirer l'attention sur le fait que le développement de la formation dans les métiers identifiés comme porteurs n'est pas suffisant à lui seul pour répondre aux aspirations des jeunes ruraux si d'autres mesures ne sont pas prises par l'État **pour améliorer les conditions d'emploi notamment en milieu agricole et dans l'artisanat** (salaires minimums, accès à la sécurité sociale, droit à la retraite, existence d'infrastructures de santé, de communication, etc.).

Document réalisé à partir d'une note écrite par **Christian Potin**
Conception, révision, relecture et mise en page par **Igor Besson**
Directeur de collection : Pierre Blaise Ango
Crédits photos : Abderrahim Taiebi

Analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale en Afrique francophone

Note méthodologique à partir des études de cas du Maroc, du Cameroun et de Madagascar

Christian Potin, consultant international indépendant,
Expert agro-socio-économiste. Développement rural dans les Suds.

[Christian Potin Consultant intermittent du Développement Inégal \(canalblog.com\)](#) / [\(99+\) Christian Potin - Academia.edu](#)

Avant-propos - Mise en perspectives

*De quoi parle-t-on ? Elaborer une note méthodologique de 4 pages sur le thème « analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale » mérite pour le moins en exergue une explicitation des **objectifs et raisons** de cette commande, et des **principales difficultés**. La lecture plus en détails des termes de référence ne dispense pas de cette nécessité introductive avant-propos : « l'élaborer afin que son utilisateur soit en mesure de réaliser une étude similaire sur un sujet proche ou sur un périmètre différent en reprenant la méthodologie décrite ». Une note méthodologique qui serait donc « **opérationnelle et transposable à d'autres pays** » et « **facilement utilisable** ». D'entrée de jeu les difficultés et le challenge sont posées, sinon sa faisabilité mise en question au bout du compte. Il s'agit donc, en d'autres termes, d'élaborer en 4 pages un outil d'analyse, en quelque sorte polyvalent, pour les différents pays de l'Afrique francophone en matière d'analyse pas tant des systèmes de FAR, par essence en devenir, que de leurs **processus récents et actuels de transformation**. Etant entendu que pour analyser ce qui change dans les systèmes il faut d'abord identifier à minima leurs composantes structuro-fonctionnelles, intra et extra relationnelles, sujettes au changement, ce, dans leur grande diversité contextuelle.*

*Ainsi, selon cette approche systémique une des difficultés majeures est d'évaluer l'importance des **acteurs de la société civile** par rapport aux transformations en cours et potentielles (Collectivités Locales, Organisation Professionnelles Agricoles et d'Artisans, associations/ONG)*

*Une deuxième difficulté majeure de l'approche systémique et historique incontournable³ réside évidemment en la **problématique de la comparaison** de pays à pays, vu la **diversité** précisément des systèmes nationaux encore plus quand mis en perspectives historiques, et des **grands enjeux de l'agriculture et de la formation agricole et rurale** pour un développement agricole équitable et durable et la limitation de l'exode rural. Parler de **plurifonctionnalité socio-économico-environnementale et importance de l'agriculture familiale** de l'agriculture africaine est un truisme, et la participation –non claire– de la FAR au développement via l'augmentation incontournable de la productivité du travail et de la compétitivité est un challenge dans une situation chronique de bas revenus, de représentations négatives du métier et du statut d'agriculteur, du désintérêt des jeunes, de l'exode rural « endémique », de la marginalité de la formation de l'éducation et de la formation technique et professionnelle (EFTP) des jeunes ruraux. Ainsi touche-t-on du doigt les **défis macroscopiques majeurs hors de portée de l'EFTP des jeunes ruraux**, sauf être dans certains cas des slogans qui cachent d'autres stratégies et contradictions individuelles, telles que : le développement durable, le changement climatique, l'accès aux marchés agricoles, la globalisation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; les liaisons recherche-développement, l'évolution vers des sociétés de la connaissance ...*

*Si on observe quelque peu comment la FAR est prise en compte dans les **politiques publiques**, force est de constater, autre truisme, que, **dans l'ensemble de tous les pays, les producteurs agro-ruraux ne sont pas véritablement impliqués** dans la définition de leurs besoins et dans la transmission des savoirs. Ce, dans les systèmes de formation initiale comme de formation continue, des actions de formation d'accompagnement inhérents à la vulgarisation agricole, voire de la recherche-développement, par ailleurs en régression, qui restent encore top down ...*

*Une autre difficulté évidente est la question du « **périmètre** » **socio-économique de la FAR**. En effet, si le secteur agricole bien que large reste bien défini, en revanche le secteur rural est flou, avec un grand nombre de métiers qui peuvent aussi bien être exercés en ville (mécanique, menuiserie, couture, tissage, artisanat, forge...), et qui ne sont pas nécessairement liés aux matériaux issus de ressources rurales « naturelles » locales.*

*A partir de toutes ces questions en suspens pour la faisabilité d'une approche mono-méthodologique, l'appréhension de l'évolution actuelle des dispositifs de la FAR, selon les pa,s est inséparable de l'analyse de l'évolution des **politiques agricoles et des modèles d'agriculture, dans leur globalité et leur diversité**.*

³ Ainsi pour l'Afrique francophone on ne peut pas faire l'économie de la contextualisation historique des déterminants du temps long de l'histoire aux différents niveaux chronologiques des antériorités et « primo modernités » coloniales ; des modernités post coloniales et de la coopération française ; des post-modernités des années 80 et décennies suivantes ; des rôles et influences de la francophonie ; des aides bilatérales et multilatérales qui bénéficient directement ou indirectement à la FAR ; des effets et conséquences de la mondialisation, des crises et des nouveaux enjeux géopolitico-économiques ...

Sans vouloir aller plus loin dans une déclinaison détaillée on retiendra à ce stade les grandes alternatives et enjeux de politiques/modèles agricoles qui devraient conditionner la cohérence des dispositifs de FAR et leur évolution adaptative :

- + Deux points de vue, options et perspectives a priori : agriculture familiale et paysanne / agriculture entrepreneuriale intensive capitalistique avec main d'oeuvre salariée.
- + Nouvelles idéologies techniques : technologies soft/agriculture paysanne/polyculture, agro-écologie/agriculture biologique/circuits courts Versus technologies hard, TIC, OGM, génie génétique, agro-chimie, élevages et cultures hors sol, agro-industries, monocultures, gestion entrepreneuriale capitalistique, circuits longs, filières intégrées ...
- + Deux niveaux de désengagement de l'Etat / libéralisation économique de la politique et du secteur agricole selon les pays.

NB La « note méthodologique » proprement dite ci-après est présentée selon 6 volets thématiques et un jeu de questions et d'éléments réponses, sur l'exemple des 3 études de cas ou d'autres expériences quand cela est pertinent, ou de non-réponses, qui peut servir de grille à l'évaluateur. Elle pourrait ainsi s'intituler : « 30 questions pour analyser les systèmes évolutifs de formation agricole et rurale en Afrique francophone ». On trouvera en sus en appendice un rappel synthétique des caractéristiques des 3 études de cas de systèmes de FAR nationaux : Maroc, Cameroun et Madagascar.

Une note méthodologique en 30 questions

Historique de la FAR et politiques sectorielles agricoles et rurales

1- Quelle politique d'éducation et de formation professionnelle ?

Les trois pays concernés n'ont cessé d'expérimenter différentes politiques de développement agricole et rural avec plus ou moins de succès. Ce qui illustre la nécessité d'un système évolutif spécifique adapté à chaque pays

2- Quelle est la spécificité systémique de la formation agricole par rapport à la formation rurale ?

Dans le premier cas, au-delà de la formation, d'autres facteurs sont à prendre en compte (foncier, eau, mécanisation, financement, culture collective et communautaire paysanne...). Les référentiels métiers sont à mettre en adéquation avec les besoins et les emplois. Les formations doivent répondre aux spécificités de l'exploitation/l'entreprise agricole et son environnement culturel, économique et social en « masse » et son niveau et type socio-économique particulier. Dans le deuxième cas la formation s'adresse souvent davantage à des problématiques individuelles, en dehors des cas particuliers des systèmes agraires structurellement basés sur la bi ou la pluriactivité agricole et artisanale, rares dans les pays des suds, d'une part ; et les spécificités de la diversité des métiers de l'artisanat de service et du tourisme, d'autre part.

3- Quelle est la problématique de la planification stratégique de la FAR et de sa transformation ?

Globalement, quand elle existe en soi, ce qui reste rare, elle risque d'être centraliste avec une approche descendante ne prenant pas réellement en compte l'ensemble des territoires et des acteurs.

4- Quelle synergie/dysfonctionnement de la FAR avec la formation agricole et (rurale ?) supérieure et avec la recherche développement ?

Il n'existe pas de réelles synergies entre la formation agricole (et rurale ?) d'un côté, et la supérieure et la recherche-développement (liaisons recherche / vulgarisation/conseil agricole / programmes et projets de développement), d'un autre côté.

5- Quel budget et financement de la FAR dans le contexte de chaque pays ?

La réponse est propre à chaque pays et demande un travail d'évaluation et d'expertise spécifique en soi.

6- Quel cadre juridique pour la FAR ?

A titre illustratif un cadre juridique régissant la FAR existe dans les trois pays étudiés⁴ et il prend des formes différentes non « unifiables » en terme de code rural consolidé qui serait applicable pour ses composantes principales à une grande majorité des pays de la sous-région, pour laquelle il faut rappeler à ce propos que la francophonie détermine historiquement une école juridique spécifique qui s'oppose au droit des pays anglophones par ailleurs.

7- Quelles dimensions, statistiques et méthodes de recueil d'informations et de données par type de FAR ?

L'approche quantitative reste propre à chaque pays⁵ et demande un travail d'évaluation et d'expertise spécifique en soi, comme pour l'évaluation budgétaire et des financements.

⁴ Au Cameroun, la première loi date de 1990, c'est la Loi sur la liberté d'association qui a permis l'émergence des ONG et des associations qui jouent depuis un rôle capital dans la formation des producteurs. Suivirent la loi d'orientation de l'éducation n° 98/004 du 14 avril 1998 qui prévoit une unification de l'organisation de l'enseignement ainsi que la loi institutionnalisant la formation par apprentissage promulguée en 2000 (loi 12.00), d'autres textes réglementaires sont en cours. Au Maroc, c'est la loi de 1996 (Loi 36-96 sur l'Alternance) qui définit l'alternance dans la formation. La situation est différente à Madagascar qui n'a voté sa première loi qu'en 2004 (Loi 2004-004) et l'a modifiée en 2008 par la Loi d'Orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation.

⁵ Petit exemple illustratif de repères statistiques sectoriels. Enseignement agricole en France : 180 000 élèves / 120 000 adultes / 30 000 apprentis / 10 000 étudiants / 60% Privé-40% Public - 250 établissements (Lycées et ETP) ce qui est équivalent qu'à un petit rectorat de l'enseignement général du Ministère de 'Education Nationale.

Institutions et acteurs

8- Quels sont les principaux acteurs institutionnels étatiques, para étatiques et de la société civile impliqués, leurs rôles et synergies/antagonismes éventuels ?

Ici encore l'évaluation de cette question clé est propre à chaque pays en référence à son histoire institutionnelle et constitutionnelle, si l'identification et l'analyse des acteurs étatiques et para-étatiques va de soi, il n'en est pas de même en ce qui concerne la société civile. Comme évoqué dans l'avant-propos, une approche systémique –souvent ardue-intégrant les acteurs de la société civile par rapport aux transformations en cours et potentielles (Collectivités Locales, Organisation Professionnelles Agricoles et d'Artisans, associations/ONG) doit être menée sans omissions ni vision « étatiste ». Une telle analyse-évaluation suppose des compétences spécifiques en matière socio-institutionnelle et agro-économique.

9- Quels rôles pour les organisations professionnelles agricoles et les chambres consulaires dans la FAR ?

Ici encore la situation est très variable d'un pays à un autre. Les organisations professionnelles agricoles et les chambres consulaires sont représentées au Cameroun et à Madagascar dans le cadre du dispositif de rénovation de la FAR, elles en sont, par contre, quasiment absentes au Maroc.

10- Quels sont les autres sources et moyens indirects ou induits de la société civile qui contribuent de manière formelle ou informelle à la FAR (commerçants, événements, réseaux sociaux formels et informels, média, internet, TIC ...)?

La question, d'importance, doit être abordée à part entière dans le cadre de l'analyse de l'identification et de l'analyse des acteurs de la société civile évoquée ci-dessus (Question 8).

Curricula, cursus et valeurs des diplômes

11- Quelle est la lisibilité des contenus de formation par catégorie ?

Le contenu réel de la FAR, niveau par niveau, cursus par cursus, doit pour chaque pays faire l'objet d'une expertise et d'une évaluation agro-pédagogique **externe**, tant en analyses de contenus objectifs scientifiques et techniques, que dans ses pratiques de communications et systèmes d'information officiels formels, informels non seulement des institutions de FAR (« la robe de la mariée! »), que des autres acteurs étatiques, para-étatiques et de la société civile impliqués, directement ou indirectement en accompagnements (stages, participations ponctuelles à des modules de formation professionnalisant, ...).

12- Quelle est la part savoir/savoir-faire/savoir être à chaque niveau et catégorie de FAR ?

L'ensemble des pays prennent en compte un savoir qui est surtout scientifique et technique avec une constante, l'absence ou l'insuffisance de préparation, selon les besoins et spécialisations, à, l'entrepreneuriat, la communication, le relationnel, la gestion, le montage de projet, la commercialisation, Pour ce qui est des 3 études de cas, on peut penser que les formations en alternance, pratiquées au Cameroun et au Maroc, sont plus propices à l'acquisition d'un savoir-faire et savoir-être professionnelle.

13- Quelles valeurs ont les cursus et les diplômes sur les marchés de l'emploi (formels et informels), et comment mesurer l'efficacité professionnelle des formations diplômantes / certifiantes / qualifiantes ?

Il ne faut pas oublier qu'usuellement le diplôme est l'aboutissement d'un programme académique qui vient sanctionner des acquisitions de savoirs indépendamment de la capacité du candidat à les mettre en œuvre dans une situation de travail donnée. La certification de compétences professionnelles est, tout au contraire, un point de départ, son objet n'est pas de sanctionner un savoir mais d'identifier les compétences qui doivent être acquises pour garantir la qualité d'une activité, ce qui suppose l'existence de référentiels métiers qui restent rares dans les pays des suds. Par ailleurs la question renvoie aussi à celles, ci-après, des réponses de la FAR à la demande entrepreneuriale, économique et sociale, explicite et implicite, formelle et informelle.

Approche de la demande entrepreneuriale, économique et sociale

14- Les concepts et la polysémie besoin/demande par catégorie d'acteur ; besoins/demande sociale et entrepreneuriale et attentes subjectives des principaux acteurs dont les bénéficiaires sont ils bien distinguer ?

Un distinguo et une précision est à chaque fois nécessaire pour éviter des confusions et des dysfonctionnements... Globalement les **besoins** sont en général définis par les experts, les enseignants, les techniciens et les formateurs. La **demande** est formulée, quand elle l'est formellement, ce qui est rare, soit par les exploitations/entreprises agricoles créatrices qui emploient une main d'œuvre agricole salariée, soit, encore plus rarement, par les apprenants eux-mêmes. Quant à la notion de **demande sociale** elle renvoie à une demande collective, les besoins implicites d'une catégorie sociale particulière qui est la plupart du temps ni formellement exprimée, ni satisfaite par essence, ou très partiellement et de manière non cohérente ni systémique. Ainsi dans les processus de programmation et de transformation/évolution de la FAR, la confrontation classique offre/demande de FAR reste globalement fermée au niveau des institutions officielles et formelles de la FAR et s'ouvrent très rarement à l'interrogation participative et

la prise en compte des demandes entrepreneuriales, et encore moins sociales et des publics bénéficiaires par niveau et catégories.

15- Les besoins et spécificités des filières agricoles, des systèmes agraires et des systèmes de production sont-ils appréhendés ?

La question et les réponses ici encore vont être propres à chaque pays, et fortement dépendantes selon les politiques agricoles sectorielles, les modèles d'agriculture privilégiés, les filières stratégiques et leur nœuds de pouvoirs de prescription (cf. avant-propos).

16- La demande de FAR selon une typologie simplifiée des exploitations agricoles selon la demande/besoins de MO qualifiée est-elle prise en compte ?

La question renvoie aussi en partie aux questions 14, 15 et 16 ci-dessus. Elle dépend par ailleurs du degré de consistance du système de statistiques agricole du pays, des statuts juridiques des exploitations (droit moderne et coutumier), de la culture pédagogique et de projet des enseignants et formateurs de la FAR hors la salle de classe (cf. aussi questions 21 à 24 ci-dessous)

17- Quel est le degré de prise en compte des attentes des jeunes agriculteurs et des jeunes ruraux en matière de FAR ?

Les métiers de l'agriculture sont peu attractifs pour les jeunes ruraux : absence de reconnaissance sociale, revenus limités, difficultés d'accès aux financements. La demande en formation n'est pas formulée et cache certaines attentes comme de pouvoir bénéficier d'un système d'aide à l'installation. D'une manière générale toute offre de FAR quelle qu'elle soit, professionnelle selon un cursus, en alternance, continue pour adultes n'est vraiment motivante que si elle offre de réelles perspectives d'emploi, de promotion sociale, d'amélioration des modes de vie et de revenu, que ce soit pour un emploi salarié ou pour une installation familiale ou subventionnée par l'Etat.

18- Quel est le degré de prise en compte du rôle à jouer par les organisations professionnelles agricoles et des chambres consulaires (Chambres d'Agriculture et Chambres des Métiers) dans la FAR ?

C'est une question d'avenir stratégique et de politique de développement agricole de tout premier plan, trop souvent encore laissée pour compte au niveau des systèmes institutionnels de la FAR. La concertation avec les organisations structurelles représentatives des agriculteurs et de défense de leurs intérêts – forcément technico-socio-économiquement divergents eu égard à la diversité des systèmes de production et des systèmes agraires – est différente selon les pays. Les Etats doivent prendre en compte la nécessité d'une concertation accrue avec les organisations professionnelles agricoles et des chambres consulaires dans la FAR et l'importance du rôle qu'elles ont à jouer en tant que représentantes du monde agricole et rural dans la définition des politiques de la FAR voire, selon les cas, dans les dispositifs de formation. Ce qui suppose bien entendu par ailleurs leur renforcement et autonomisation relative, budgétairement et politiquement, ce qui a été la clé du développement agricole contemporain des pays du Nord et tout particulièrement de la France.

19- Quel sont les degrés de prise en compte des composantes spécifiques de formation gérées directement par les projets de développement et d'aménagement agricole et rural, et les rôles des bailleurs de fonds ?

Ces catégories d'actions, de programmes et ressources en partie extérieures mobilisées, parfois importantes par rapport aux budgets nationaux de la FAR sont la plupart du temps ignorés par les systèmes institutionnels de la FAR, et on peut déplorer un manque de synergie, de complémentarité de manière globale. Sauf pour le Maroc qui a introduit l'Approche Par Compétence (APC) à titre d'expérimentation dans le cadre de certains projets de coopération internationale en 2000. Le rôle des bailleurs de fonds apparaît dans le domaine plus explicite comme déclencheur et/ou accompagnateur et/ou financeur de la FAR selon les pays. Mais ici aussi comme pour la FAR institutionnelle « classique » il reste difficile de mesurer les acquis des formations proposés dans le cadre de projet de développement et d'aménagement agricole, butant toujours sur le manque de fonctionnalité participative entre l'offre, les besoins et les demandes, tel qu'évoqué à la question 14 ci-dessus.

20- Quel rôle joue la FAR pour le renouvellement des chefs d'exploitation, l'installation/accompagnement des jeunes agriculteurs ?

De fait, la rénovation de la FAR vise essentiellement à s'impliquer dans l'installation des jeunes à travers la formation professionnelle initiale mais de manière générale ses effets en la matière restent limités face aux autres facteurs limitant et contraintes socio-anthropologique, socio-économiques, d'accès au foncier, d'accès au crédit, d'assurances, de nouveaux modèles viables pour des petites exploitations qui ne sont plus familiales ...

Systèmes pédagogiques de la FAR, formations spécifiques et évaluation des formateurs et de la formation

21- Quelle formation initiale et quels niveaux diplômant/professionnalisant pour la FAR ?

On retrouve dans les 3 études de cas la même trilogie de formation, à savoir : **un niveau de base** pour la formation des exploitants agricoles ou des ouvriers spécialisés, **un niveau secondaire** pour la formation des agents techniques, des techniciens, des techniciens supérieurs d'agriculture, d'élevage, des pêches, d'aquaculture, et des infirmiers vétérinaires, **un niveau supérieur** pour la formation des ingénieurs et des docteurs vétérinaires. Le dispositif de la FAR, hormis au Maroc où La FAR est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) en ce qui concerne la formation agricole, et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) pour la formation rurale, dépend de différents ministères, bien trop nombreux, pour les deux autres pays. Une dizaine au Cameroun et cinq à Madagascar, avec, pour ces deux derniers pays, une part variable du secteur privé laïc ou confessionnel. Les flux totaux sont généralement très faibles (formation de quelques milliers de jeunes alors que les populations rurales constituent entre 50 % et 80 % de la nation selon les cas) et déséquilibrés en faveur des formations supérieures, comme c'est encore trop souvent le cas dans les pays des suds. Trop d'ingénieurs pas assez de techniciens de terrain, polyvalents et spécialisés, et encore moins d'ouvriers qualifiés reconnus ...

22- Quelles relations entre la FAR, la formation continue pour adultes et les conditions participatives de l'efficacité et de la durabilité de celle-ci ?

Le diagnostic ne peut se faire qu'au cas par cas. Pour les trois pays, différents acteurs interviennent dans la formation continue des dispositifs nationaux sous tutelle d'un ou de différents ministères, mais également acteurs du secteur privé (Ministères, associations, ONG, opérateurs privés...). Mais le plus souvent, comme évoqué précédemment, les contenus de cette formation ne s'appuient pas sur des demandes participatives explicites qui restent donc mal connues, ce qui pose le sérieux problème de l'adéquation aux besoins pour le coup, de la pertinence et de l'utilité sociale de la formation continue.

23- Qu'en est-il de la formation en alternance et la valorisation des acquis par l'expérience dans la FAR ?

Au Cameroun deux systèmes d'alternance sont pratiqués : l'alternance bipolaire (Centre - Milieu professionnel ou Famille) et l'alternance tripolaire (Centre - Milieu professionnel et Famille), alors qu'au Maroc et à Madagascar seul l'alternance bipolaire est pratiquée.

24- Quelles relations entre la formation professionnelle et la vulgarisation/conseil agricole ?

Pour ce qui est de la formation strictement agricole la vulgarisation/conseil agricole est un processus de formation continue « on the job » qui dépend des politiques et systèmes de vulgarisation propre à chaque pays. Institutionnellement les deux fonctions, même quand elles sont sous la tutelle d'un même ministère de l'agriculture elles restent peu coordonnées et synergiques, dans la mesure où la formation agricole ressort de services de l'enseignement, et la vulgarisation/conseil agricole des services du développement, dont l'évolution comme au Nord va dans le -bon sens de la prise en charge par les organisations professionnelles et/ou de privatisation et de services marchands, pour certaines catégories d'exploitations agricoles que l'on peut deviner.

Evaluation et rénovation des dispositifs de FAR et systèmes en devenir

25- Quels objectifs peut-on comparer entre des systèmes nationaux de la FAR ?

Au vu des 3 études de cas on constate que la rénovation de la FAR a pour objectif global d'adapter qualitativement, quantitativement et géographiquement l'offre de formation aux besoins et à la demande des acteurs du développement du monde rural des trois pays, avec des objectifs spécifiques communs ou particuliers comme d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs, d'accompagner une agriculture performante et durable. Mais au Cameroun comme à Madagascar, il s'agit de positionner clairement l'institution publique comme animateur et pilote d'un dispositif national et pour ce dernier pays d'assurer la sécurité alimentaire.

26- Quelles sont les transformations, les réformes, les rénovations, les innovations de la FAR au niveau des organisations/institutions, des budgets et des financements ?

Si les Etats sont à la base de la rénovation de la FAR, les modes d'élaboration sont différents. Le Cameroun a engagé en 2007 une réforme en profondeur du dispositif de formation professionnelle agricole dans le cadre du programme processus AFOP. Le Maroc a opté pour une « ré-ingénierie » du système de formation professionnelle initiale avec une « approche par compétences » (APC). Enfin, pour Madagascar, une stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) vise à donner un cadre général et cohérent du développement du système de la FAR.

Au Cameroun, le développement agricole et rural fait partie des orientations stratégiques de l'économie et diverses administrations sont impliquées dans le pilotage de la rénovation de la FAR. Au Maroc, l'Etat est le principal acteur de la réforme à travers le MAPM. Par contre à Madagascar, le Ministère de l'Agriculture a mis en place depuis

2009 un Service de Formation Agricole et Rurale en charge d'animer le processus d'élaboration de la SNFAR et de piloter sa mise en œuvre. Si au Cameroun (approche « bottom-up » avec inclusion d'autres parties prenantes chemin faisant), et à Madagascar (avec inclusion progressive et multiplication des acteurs), toutes les parties prenantes de la FAR sont mobilisées, à des stades et niveaux différents (conception, mise en œuvre, pilotage, gestion..), le Maroc ne mobilise pas suffisamment les acteurs et les partenaires de la formation.

Alors, que dans ce pays les activités de la réforme sont imputées au budget général du MAPM, à Madagascar, les réformes sont financées sur prêts et dons de plusieurs bailleurs. Au Cameroun, le financement des charges de fonctionnement et d'investissement du programme est imputé pour l'essentiel aux fonds de remise de dettes de la France (C2D). L'Etat et les bénéficiaires participent respectivement au financement du programme à hauteur de 6,15% et 0,49%.

28- Quelle problématique pour l'évaluation de la FAR par catégorie et outil pratique d'un cadre logique ?

Pertinence – efficacité – efficacité – impacts (directs/indirects, impacts sur l'emploi qualifié salarié)- durabilité – reproductibilité. Aucun dispositif spécifique propre dédié à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité de la rénovation n'est encore mis en place au Maroc et à Madagascar. L'efficacité et l'efficacité de la rénovation sont par contre évaluées au Cameroun par les cellules du MINADER et du MINEPIA. De manière générale, le manque de référentiels métiers, de professionnalisation, de participation des destinataires et bénéficiaires de la FAR, rend pour l'instant tout système d'évaluation sophistiqué ou pas, aléatoire et vain ...

En guise de Conclusion provisoire ...

29-Peut-on identifier des variants et des invariants méthodologiques, et lesquels, pour une analyse des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale en Afrique ?

Si on a pu identifier des convergences et des divergences des systèmes de FAR Convergences des 3 pays de référence, les convergences portent dans l'ensemble sur des composantes générale et non systémiques qui ne permettent pas à elles seules, loin de là, de constituer la base d'une analyse des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale indépendamment de la spécificité de chaque pays qui demande une démarche et une approche méthodologique spécifique adaptée, au-delà de la grille thématique générale analytique que constitue la présente note. En d'autres termes il est difficile, sinon impossible, de fonder une analyse des processus de transformation de la FAR à partir d'une approche méthodologique unique, consolidée, polyvalente et transposable d'un pays à l'autre en Afrique francophone.

30-Des questions de méthodes et d'outils en suspens ?

En revanche on a vu tout au long de cette note qu'un certain nombre de principes analytiques, de méthodes et d'outils de travail (théoriques et praxéologiques), de concepts opératoires, en un mot d'une « méthodologie pour des méthodologies » par pays (ou méta méthodologie), seront utiles et en grande partie nécessaires pour une analyse dynamique des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale en Afrique ?

Citons pour mémoire les principaux éléments de la boîte à outils :

- **approches historique et systémique ; analyse institutionnelle et jeu des acteurs ; recherche analytique du maximum de la diversité ;**
- **analyse des politiques ; dissociation formation agricole/formation rurale dans un même processus analytique ;**
- **approches typologiques ; approches patrimoniales et participatives ; approche marketing / filières, offre/demande ; agro-pédagogie et pédagogies pour adultes ; diagnostics agro-socio-économiques inclusifs ;**
- **suivi-évaluation interne/externe participatif en continu : techniques d'analyses financières et budgétaires ;**
- **planification prospective, stratégique, écologique et agro-écologique (bilans d'utilisation des ressources naturelles et des ressources humaines à CT/MT/LT)...**

Ce, dans un souci d'action, d'amélioration/renforcement et d'une ingénierie moderne de la FAR au service du développement agricole équitable et durable en Afrique qui ne laissera pas sur le quai les petites exploitations familiales.

APPENDICE

Rappel synthétique des caractéristiques des 3 études de cas de systèmes de FAR nationaux : Maroc, Cameroun et Madagascar

L'étude porte sur « l'Analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans trois pays d'Afrique : Cameroun, Maroc et Madagascar » et vise à capitaliser les expériences de réforme de la formation technique et professionnelle agricole et rurale en cours dans ces trois pays.

Le choix des pays d'étude s'est fait en novembre 2010 parmi les douze pays membres du réseau FAR en fonction des initiatives en cours ou prévues pour réformer les systèmes de FAR. C'est le cas :

- du Maroc depuis 2004 avec la « ré-ingénierie » du système de formation agricole et l'introduction puis l'extension à partir de 2008 de l'Approche Par Compétence (APC) ;
- du Cameroun depuis 2007 avec le Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches (AFOP) ;
- de Madagascar à partir de 2011-2012 avec la réflexion sur la Stratégie nationale de FAR (SNFAR) et le début du Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD).

Le secteur agricole joue un rôle moteur dans le développement économique des trois pays. Il est responsable d'au moins 35 % du PIB national au Cameroun, 15 à 20 % au Maroc et 26,3 % à Madagascar. Il emploie en 2010 près de 46 % de la population agricole active au Cameroun, 40 % au Maroc et 70 % à Madagascar. Mais globalement l'agriculture ne parvient pas à couvrir les besoins alimentaires de ces trois pays et ceci est aggravé par une forte démographie surtout au Cameroun et à Madagascar.

Le dispositif actuel de FAR dans ces trois pays repose sur une offre publique et privée. La FAR est mise en œuvre par une dizaine de ministères au Cameroun (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Ministère de l'élevage des pêches et des Industries Animales, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle...) et cinq départements ministériels à Madagascar (les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de L'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Eau). Au Maroc, l'État est le principal pourvoyeur de la formation professionnelle agricole et rurale à travers le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM).

Le processus de réforme de la formation agricole et rurale dans les trois pays offre des situations très différentes. Le Cameroun a engagé une réforme en profondeur du dispositif de formation professionnelle agricole en 2007 dans le cadre du programme processus AFOP dans le but de développer des formations agricoles professionnalisantes et adaptées au marché de l'emploi et aux évolutions de l'agriculture. De son côté, le Département de l'Agriculture marocain, en charge de la « ré-ingénierie » du système de formation professionnelle initiale a opté pour « l'approche par compétences » (APC) afin de mieux adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et par là, augmenter l'employabilité des diplômés (lauréats), et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Madagascar a pris du retard dans sa rénovation. Son appareil éducatif agricole public se caractérise aujourd'hui par son isolement par rapport au milieu professionnel et aux autres systèmes éducatifs, son morcellement entre plusieurs ministères de rattachement et son déséquilibre des flux entre les différentes catégories des formés (producteurs, techniciens, ingénieurs).

Au Cameroun, l'approche a été globale et systémique, développée à partir des acteurs à la base jusqu'au niveau du Comité de Pilotage pour l'adoption des projets de Centres en rénovation : approche « bottom-up », avec une construction chemin faisant. Par contre au Maroc, il existe une conception historique du service public et, a priori, la planification se fait par le haut (approche « top-down »). Ce système centralisé est soumis à la nécessité de s'améliorer et de s'adapter aux enjeux nationaux et globaux. Il s'agit donc d'une approche descendante avec une tendance très récente à l'inclusion des professionnels. Par ailleurs, le modèle malgache n'est pas encore clairement défini. C'est un système qui se cherche et qui s'auto-construit par Inclusion progressive/multiplication des acteurs dans un souci et une nécessité de « centripétisation ». Il accorde la priorité au renforcement des moyens et des compétences du ministère public pour une réforme complète et maîtrisée.

Au Cameroun deux systèmes d'alternance sont pratiqués : l'alternance bipolaire (Centre - Milieu professionnel ou Famille) et l'alternance tripolaire (Centre - Milieu professionnel et Famille), alors qu'au Maroc et à Madagascar seul l'alternance bipolaire est pratiquée.

Le coût de la réforme à Madagascar (63 millions d'Euros) est le double de celui du Maroc (31 millions d'euros) et quatre fois celui du Cameroun (15 millions d'euros). Alors, qu'au Maroc, les activités de la réforme sont imputées au budget général du MAPM, à Madagascar, les réformes sont financées pour 90,3% sur prêts et dons de plusieurs bailleurs sous la supervision directe du FIDA et au Cameroun elles sont financées à hauteur de 93,4 % par les fonds de remise de dettes de la France (C2D) géré par l'AFD.

Aucun dispositif dédié à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la rénovation n'est encore mis sur pieds au Maroc et à Madagascar. Au Cameroun le dispositif est géré par les cellules du MINADER et du MINEPIA.